

INFORMATIONS ET RESTRICTIONS

BAGAGES ET ÉQUIPEMENTS ALIMENTES PAR DES BATTERIES AU LITHIUM



air calédonie

NOS RACINES ONT DES AILES

TYPE D'ARTICLES	CABINE	SOUTE	UTILISATION À BORD	RECHARGEMENT À BORD	LIMITES/ CONDITIONS	RAPPELS ESSENTIELS
 Appareil avec batterie installée (AEP)	✓	✓	✓	✗	Inférieure ou égale à 100 Wh. Limité à 15 AEP.	Appareil protégé contre activation accidentelle. Si mis en soute : batterie retirée protégée est transportée en cabine.
 Appareil avec batterie installée (AEP)	✓	✓	✓	✗	De 100 à 160 Wh : accord compagnie. Limité à 15 AEP.	Accord préalable requis. Appareil protégé contre activation accidentelle. Si mis en soute : batterie retirée protégée est transportée en cabine
 Batterie de rechange	✓	✗	✗	✗	Inférieure ou égale à 100 Wh De 100 à 160 Wh : accord compagnie	Max 20 batteries. Protégées individuellement pour éviter les courts-circuits. Max 2 batteries. Protégées individuellement pour éviter les courts-circuits.
 Power bank	✓	✗	✗	✗	Inférieur ou égale à 100 Wh De 100 Wh à 160 Wh : accord compagnie	Max 2 batteries. Protégées individuellement pour éviter les courts-circuits.
 Batterie supérieure à 160 Wh	✗	✗	✗	✗	Interdit	
 Cigarette électronique / vaporisateur	✓	✗	✗	✗	2 max par pers	Utilisation & recharge interdites
 Bagages avec batterie non amovible	✓	✓	✗	✗	Interdit si excédant 0,3 g de lithium métal ou 2,7 Wh de lithium ionique	
 Bagages avec batterie amovible	✓	✓	✗	✗	/	Si en soute : batterie retirée protégée est transportée en cabine

RAPPELS ESSENTIELS



≤ 100 Wh : Autorisée ✓
100 – 160 Wh : Accord compagnie requis
> 160 Wh : Interdit ✗



Batteries de rechange & power banks :
Cabine uniquement et mise(s) dans un sac ou boîte en plastique



Rechargement power banks :
Interdit à bord



Cigarettes électroniques :
Recharge & utilisation interdites à bord

Il est fortement recommandé de transporter les cigarettes électroniques et les batteries externes (power banks) sur soi.

F-DOS-MD-20 V2 SEPT-26